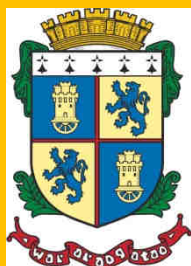


# VILLE DE PLABENNEC



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

**Conseil municipal du 13 février 2017**

### Contexte financier national

Les principales dispositions de la loi de finances pour 2017 votée par le Parlement relatives aux collectivités locales sont les suivantes :

**- un objectif maintenu de réduction du déficit du budget de l'Etat auquel les collectivités locales sont à nouveau mises à contribution par une minoration de la dotation globale de fonctionnement**

Sur la base d'un taux d'inflation estimé à 0,8 % et d'un taux de croissance de 1,5 %, la loi de finances a fixé pour 2017 un objectif de réduction du déficit public égal à 2,7 % du PIB. Ainsi, l'objectif de réduction du déficit du budget de l'Etat en 2017 est de 69,3 Md€.

Les collectivités locales devront à nouveau participer à la réduction du déficit de l'Etat, à hauteur de 2,63 Md€ en 2017, répartis entre le bloc communal, les départements et les régions. Cette participation se traduit par une contribution minorant les montants des dotations globales de fonctionnement (DGF), dont il faut rappeler qu'elles avaient été attribuées par l'Etat aux collectivités locales en compensation de transferts de compétences et donc de charges.

La réforme d'ensemble de la DGF dont l'entrée en vigueur était prévue en 2017, a été reportée : son architecture générale reste par conséquent inchangée.

La contribution du bloc communal au redressement des finances publiques pour 2017, qui s'élève à 1,035 Md€ (2,071 Md€ en 2016) est répartie entre les communes pour 725 M€ et les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) pour 310 M€.

Pour mémoire, le montant total de la **contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat** depuis 2014 s'établit à :

	2014	2015	2016	<b>2017</b>	Total
<b>Total</b>	1,5 Md€	3,670 Md€	3,670 Md€	<b>2,634 Md€</b>	11,474 Md€
<b>Dont bloc communal</b>	840 M€	2,071 Md€	2,071 Md€	<b>1,035 Md€</b>	6,017 Md€

La minoration de la DGF est atténuée pour les communes éligibles par les dotations de péréquation. La loi de finances porte la hausse de la dotation de solidarité rurale (DSR) à + 180 M€, à l'identique de celle de la dotation de solidarité urbaine (DSU). La DNP (dotation nationale de péréquation) est maintenue dans l'attente de la réforme d'ensemble de la DGF.

#### **- les autres principales dispositions de la loi de finances relatives aux collectivités locales**

Le montant du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) est maintenu à son niveau de 2016, soit 1Md€.

Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) est renforcé : 1,2Md€ sont répartis à parts égales pour le financement de grandes priorités nationales (transition énergétique, accessibilité, numérique) et de projets des territoires ruraux (dont la dotation d'équipement des territoires ruraux).

Les valeurs locatives servant de base à la fiscalité locale sont revalorisés de 0,4 % pour 2017, soit la moitié du taux de l'inflation prévisionnelle.

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

## BUDGET GENERAL

### FONCTIONNEMENT

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

##### **Dotations de l'Etat**

Comme chaque année depuis 2014, la dotation globale de fonctionnement sera minorée par une contribution au redressement des finances publiques. La contribution supportée en 2016 a été de 160 343 €, faisant suite à une contribution de 67 807 € en 2014 et à une contribution de 150 293 € en 2015.

Les montants individuels 2017 de chaque collectivité ne seront notifiés qu'en mars par les services de l'Etat. Dans l'attente de précisions sur son montant, la contribution individuelle en 2017 devrait correspondre à environ la moitié de celle de 2016, soit approximativement 80 000 €.

##### **Dotation de solidarité communautaire**

Pour financer le PLUi, la Communauté de Communes a réduit à compter de 2016 les montants de la dotation de solidarité versée aux communes. Le montant versé à la commune de Plabennec a été amputé de 25 446 €. La dotation de solidarité communautaire sera maintenue en 2017 au même montant qu'en 2016, soit 119 150 €.

##### **Fiscalité**

Les bases d'imposition devraient évoluer moins favorablement qu'en 2016, compte tenu de la moindre revalorisation forfaitaire fixée par la loi de finances pour 2017 (0,4 % au lieu de 1 %). En prenant en compte une variation physique similaire à 2016, + 1 %, l'évolution du produit assuré des contributions directes serait limitée à environ 51 000 €. En fonction des bases prévisionnelles qui seront notifiées par les services fiscaux en mars, une évolution modérée des taux sera éventuellement proposée pour garantir l'équilibre du budget et éviter une dégradation de l'épargne nette.

### **Attribution de compensation CCPA**

Le transfert à la communauté de communes des compétences de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la zone d'activités économiques de Callac a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les montants des transferts de charges correspondants seront déterminés courant 2017 avec effet à date du transfert. Ces montants seront déduits de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes. Le montant de cette réduction est évalué à environ 11 000 € par an pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

### **Gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage**

Par convention approuvée par le conseil municipal le 14 décembre 2016, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage dorénavant de compétence communautaire, a été déléguée à la commune. La dite convention prévoit notamment la délégation de la gestion opérationnelle, la durée de la convention et un reversement par la communauté des frais engagés par la commune. Le montant prévu de ce reversement en 2017 est de 41 121 €, représentant 80 % du coût annuel estimé, le solde étant versé en début d'exercice suivant sur production des dépenses constatées.

Par contre, la commune ne percevra plus l'aide de l'Etat (30 300 € au budget 2016), qui sera versée à la CCPA.

### **Services tarifés**

Après examen des bilans financiers des services pour l'exercice 2016 et des dépenses prévisionnelles de l'exercice budgétaire 2017, une évolution des tarifs sera examinée si celle-ci est nécessaire afin d'éviter une augmentation de la participation budgétaire à l'équilibre financier de ces services.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les droits de place de l'aire d'accueil des gens du voyage ne sont plus perçus par la commune mais par la communauté de communes. Cette recette était inscrite pour un montant de 16 000 € au budget 2016.

L'évolution des recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution prévisionnelle des charges de manière à établir les perspectives d'évolution de l'épargne. L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivi.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### **Charges de personnel**

L'évolution des charges de personnel prendra en compte les effets du « glissement vieillesse technicité » et sera cette année encore impactée par certaines mesures prises au niveau national sur lesquelles les collectivités locales n'ont aucun pouvoir de décision :

- mise en œuvre généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'accord PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations) de la fonction publique
- nouvelle hausse des taux de charges patronales CNRACL (30,60% au lieu de 30,50%) et IRCANTEC (4,20% au lieu de 4,08%) au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- augmentation de 0,6 % de la valeur du point de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> février après une évolution du même taux au 1<sup>er</sup> juillet 2016

Le transfert de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage » à la communauté de communes n'aura aucune incidence sur les charges de personnel, compte tenu de la délégation de gestion confiée à la commune.

Une provision sera prévue pour permettre d'effectuer les recrutements nécessaires à la continuité des services au public (remplacements de titulaires absents, saisonnalité, pics d'activité).

L'objectif prévisionnel figurant à l'audit financier était une évolution maximale de 3,5 % des dépenses de personnel à compter de 2017. Il est proposé d'en limiter l'évolution à 2,75 % par rapport au budget 2016.

### **Charges à caractère général**

Les charges à caractère général comprennent les dépenses énergétiques, les fournitures d'entretien, les coûts de maintenance des bâtiments et des espaces extérieurs, les spectacles culturels, etc.

Ces dépenses, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des carburants et fluides, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'évolution des primes des contrats d'assurance, de l'indexation des tarifs des contrats de maintenance, etc.

Cependant, des économies sont attendues sur ces dépenses, par exemple suite à la renégociation de certains contrats : énergie, entretien ménager de bâtiments, téléphonie, etc. L'achat d'un engin télescopique pour les services techniques en évitera la location : cette acquisition sera rapidement amortie. De nouveaux marchés à bons de commandes et/ou des groupements d'achats avec d'autres collectivités seront réalisés.

De plus, la réduction de ce crédit consécutive au transfert au budget enfance-jeunesse des services périscolaires peut être accentuée.

Aussi, tout en tenant compte du caractère incompressible de certaines charges, le crédit global affecté aux charges à caractère général serait réduit de 82 000 € par rapport au budget 2016.

### **Charges de gestion courante**

Les charges de gestion courante comprennent la subvention d'équilibre du budget annexe enfance-jeunesse, les contributions aux écoles privées, les subventions aux associations, la contribution au service départemental d'incendie et de secours, la participation à l'école de musique, les indemnités des élus.

La prévision de subvention d'équilibre du budget annexe enfance-jeunesse en 2016 suite au transfert des services périscolaires était trop importante ; la prévision pourra être réduite au budget 2017.

Le crédit global des charges de gestion courante sera diminué de 90 000 € par rapport aux prévisions 2016.

### **Charges financières**

Une inscription de 230 000 € avait été prévue au budget 2016 pour le paiement des intérêts des emprunts en cours, certains prêts ayant été contractés à taux variable.

Compte tenu du désendettement de la commune, une provision réduite à 200 000 € sera inscrite au budget 2017.

## **INVESTISSEMENT**

Le programme d'investissement 2017 comprendra d'importantes opérations déjà engagées ou prévues en 2016 (restes à réaliser), auxquelles s'ajouteront les opérations nouvelles, qui seront présentées au vote du budget 2017.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### **Restes à Réaliser**

Les principales dépenses engagées et non achevées en 2016 ou reconduites en 2017 sont les suivantes :

<b>OPERATION</b>	<b>Total</b>	<b>Restes à réaliser 2016 Principales dépenses</b>
<b>10-GROUPE SCOLAIRE</b>	17 500	Matériels/Mobiliers/Alarme Ecole du Lac
<b>11-SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	127 814	Travaux Mairie/ Matériel, mobilier, autocom
<b>13-SERVICES TECHNIQUES/ VOIRIE</b>	911 740	Réaménagement rue Marcel Bouguen (solde) Réaménagement de Kerguilidic (solde) Programme voirie urbaine (solde) Voie communale n°3 Réseaux souples rue de Kerveguen Balayeuse
<b>14-FONCIER</b>	356 471	Acquisition propriétés rue de la Mairie/ Scaven/Croas Prenn Provision
<b>15-ESPACES VERTS</b>	77 536	Acquisition micro-tracteur Jeux extérieurs Aménagements espaces publics
<b>18-SPORT</b>	344 213	Terrain de sports synthétique et abords (soldes)
<b>22-ENFANCE-JEUNESSE</b>	218 541	Extension et espaces extérieurs Maison de l'Enfance (soldes)
<b>28-PATRIMOINE</b>	49 508	Réhabilitation forge de Lanorven
<b>69-AMENAGEMENT URBAIN</b>	258 000	Aménagement de l'îlot Bouguen Schéma directeur des eaux pluviales
<b>70-ENVIRONNEMENT</b>	70 000	Vélo-route
<b>92- CENTRE DE SECOURS</b>	38 000	Solde

### Dépenses Nouvelles

Compte tenu de l'importance des restes à réaliser et afin d'éviter une dégradation de l'épargne nette, et ainsi préserver un autofinancement maximal pour les futures opérations, et tout particulièrement le projet de restructuration de l'EHPAD, le programme des opérations nouvelles d'investissement de l'exercice 2017 est délibérément contraint.

Les principales dépenses nouvelles d'investissement (hors restes à réaliser) seraient les suivantes, après examen et approbation du budget 2017 :

<b>OPERATION</b>	<b>Orientations 2017 Principales dépenses nouvelles</b>	
<b>10-GROUPE SCOLAIRE</b>	Matériels/Mobiliers/Informatique Ecole du Lac Matériels/Mobiliers restaurant scolaire Sol aire de jeux VMC	19 000 13 000 25 000 40 000
<b>11-SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	Informatique/Mobilier/Standard	22 000
<b>13-SERVICES TECHNIQUES/ VOIRIE</b>	Réaménagement square Pierre Corneille Voie communale n°4 Programme voirie urbaine Programme voirie rurale Voie accès nouvel EPHAD Eclairage public Rénovation ancien pont de la Gare Véhicules services techniques Signalisation et mobilier urbain	240 000 250 000 200 000 200 000 120 000 130 000 60 000 40 000 38 000
<b>14-FONCIER</b>	Acquisition actuel EHPAD (provision partielle)	1 000 000
<b>15-ESPACES VERTS</b>	Matériels services techniques Jeux extérieurs Aménagements espaces publics	51 000 30 000 15 000
<b>18-SPORT</b>	Travaux d'accessibilité équipements sportifs Club house Basket Travaux divers autres bâtiments sportifs Clôtures, pare-ballons, autres aménagements extérieurs	102 000 150 000 24 000 56 000
<b>20-LOCAUX ASSOCIATIFS</b>	Assistance maîtrise d'ouvrage restructuration actuel EHPAD Mobilier/matériel salle Marcel Bouguen Accessibilité et mobilier abri de Lesquelen	160 000 30 000 19 000
<b>21-CULTURE</b>	Accessibilité et revêtements de sols Bibliothèque	14 000
<b>22-ENFANCE-JEUNESSE</b>	Mobilier/Equipement/Sol aire de jeux/Ravalement Maison de l'Enfance Equipement/Matériels/Mobilier/Informatique Accueil de loisirs	37 000 12 000
<b>28-PATRIMOINE</b>	Rénovation couverture chapelle de Locmaria Réhabilitation forge de Lanorven Réaménagement parvis de l'église	30 000 25 000 55 000
<b>69-AMENAGEMENT URBAIN</b>	Démolition maisons rue Maréchal Leclerc	41 000
<b>70-ENVIRONNEMENT</b>	Participation Vélo-route	20 000



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement seront financées par

### **1°) les recettes restant à réaliser de l'exercice 2016 :**

Restes à réaliser Recettes Investissement 2016	Montant
Subventions	119 887
Cessions foncières	137 459
FCTVA	93 000
Participations Centre de secours Autres communes	73 925
<b>TOTAL</b>	<b>424 271</b>

### **2°) des recettes nouvelles, qui seront prévues au budget 2017 :**

Recettes Investissement 2017	Estimation	Détails
Subventions	230 000	Etat : DETR/Fonds de soutien Département : Kerguilidic/Terrain synthétique /Etudes Pluviales Agence de l'Eau : Kerguilidic/Etudes pluviales FFF : Terrain synthétique
Cessions foncières	440 000	Maison Breton/ Terrain rue de Kerséné/Terrain rue Branly
FCTVA	590 000	FCTVA sur dépenses d'investissement 2016
Taxe d'aménagement	60 000	
<b>TOTAL</b>	<b>1 320 000</b>	

### **3°) la partie principale de l'excédent de fonctionnement reporté 2016**

Il est prévu d'affecter à l'investissement du budget 2017 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 à hauteur de 2 000 000 €, soit un montant similaire à l'affectation du résultat pour le budget 2016. Cette affectation complètera un amortissement estimé à 300 000 €, pour constituer l'autofinancement des immobilisations.

### **4°) un emprunt d'équilibre**

L'équilibre de la section d'investissement sera assuré par l'inscription budgétaire d'un emprunt, dont le montant sera précisé à la fin de la préparation budgétaire en fonction des choix qui seront retenus par le conseil municipal. Certaines dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget ne seront pas effectivement achevées, voire engagées au cours de l'exercice. Ainsi, l'emprunt qui sera prévu pour l'équilibre de la section d'investissement ne sera probablement pas réalisé. Quoiqu'il en soit, le montant maximal de cet emprunt d'équilibre sera limité à 2 000 000 €.

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

## BUDGETS ANNEXES

### BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE

Le budget annexe Enfance-Jeunesse comprend quasi exclusivement une section de fonctionnement, qui est équilibrée par une subvention du budget général.

Ce budget annexe retranscrit l'activité de l'ensemble des services municipaux Enfance-Jeunesse suite à l'intégration des services périscolaires en 2016. De ce fait en augmentation de 42,66 % par rapport à 2015, le niveau budgétaire total s'est élevé à 1 505 603 € en 2016, réparti comme suit :

Multi-accueil	Accueil de loisirs	Pause méridienne	Autres services	Total
593 027	301 531	261 508	349 537	1 505 603

Compte tenu de la nature des services concernés, et des taux d'encadrement nécessaires pour accueillir les enfants, la part des charges de personnel est prépondérante : 1 152 019 € au budget 2016, soit 76,51% des dépenses.

Les charges de personnel de l'année N-1 correspondant aux traitements réellement versés aux agents exerçant dans ces services sont reversées au budget général de la commune de l'année N, par opération comptable interne. Aussi, le montant des charges réelles de personnel des services Enfance-Jeunesse constatées pour l'exercice 2016 sera reversé au budget général de la commune de l'exercice 2017. Ce montant sera sensiblement supérieur du fait en particulier du surcoût engendré en 2016 par la statutarisation de 11 agents de ces services.

Les recettes se sont réparties comme suit en 2016 :

Familles	Prestations CAF/MSA	Participation budget général	TOTAL
442 100	387 317	495 968	1 505 603

Compte tenu de l'augmentation prévisible du reversement des charges de personnel au budget général, le montant de la participation d'équilibre évoluera sensiblement.

L'examen des bilans financiers des services Enfance-Jeunesse pour l'exercice 2016 et des dépenses prévisionnelles de l'exercice budgétaire 2017 permettront de déterminer les évolutions tarifaires qui seront éventuellement nécessaires afin d'éviter une augmentation trop importante de la participation du budget général.

Il faut souligner la suppression totale en 2017 par le conseil départemental du Finistère de la subvention annuelle de fonctionnement aux structures d'accueil de la petite enfance. La perte de recettes par rapport à 2016 sera de 10 310 €.

## **BUDGET ANNEXE EAU**

### **SECTION D'EXPLOITATION**

L'analyse rétrospective sur la période 2008/2014 du budget annexe d'eau avait mentionné une faible progression des produits d'exploitation (0,3% par an) alors que les charges d'exploitation avaient augmenté de 8 % par an en moyenne. Ceci a eu pour conséquence de dégrader l'épargne nette de ce budget (- 25 000 € par an en moyenne). Néanmoins, le volume d'investissement sur la période ayant été faible (1 M€), l'épargne nette résiduelle au 31/12/2014 pour l'autofinancement des investissements était restée relativement importante.

Le compte administratif 2015 a mis en évidence une amélioration du résultat d'exploitation. Il conviendra néanmoins de prendre en compte l'évolution récente des dépenses, en particulier compte tenu du recrutement d'un nouvel agent au service des Eaux en septembre 2015. En effet, les charges de personnel de l'année N-1 correspondant aux traitements réellement versés aux agents exerçant dans les services des Eaux sont reversées au budget général de la commune de l'année N, par opération comptable interne. Par conséquent, le montant des charges réelles de personnel de ces services constatées pour l'exercice 2016 sera reversé au budget général de la commune de l'exercice 2017. Ce montant sera sensiblement supérieur en 2016 du fait en particulier du surcoût engendré par le traitement du nouvel agent du service des eaux pour une année entière (4 mois de traitement l'année précédente).

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2016 est évaluée à 10 000 €. L'objectif est de limiter l'évolution des autres dépenses d'exploitation à + 2,8 %.

Conformément à l'audit financier prospectif, il conviendra d'éviter une dégradation accélérée de l'épargne. Aussi, après examen des comptes administratifs 2016, ainsi que des dépenses prévisionnelles et des autres recettes prévisionnelles de l'exercice 2017, une évolution des tarifs sera examinée si celle-ci s'avère nécessaire.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **Restes à Réaliser**

Les principales dépenses engagées et non achevées en 2016 ou reconduites en 2017 sont les suivantes :

<b>OBJET</b>	<b>Restes à réaliser 2016 Principales dépenses</b>
Etudes réseaux et périmètre captage	97 000
Parcelle château d'eau (provision)	48 000
Matériels	10 000
Acquisitions foncières protection captage (provision)	200 000
Réseaux Château d'eau/EHPAD	40 000
Travaux de réhabilitation et équipements de sécurité forage	23 880

### Dépenses nouvelles

Les principales dépenses nouvelles d'investissement seraient les suivantes, après examen et approbation du budget 2017 :

<b>OBJET</b>	<b>Orientation 2017 Principales dépenses nouvelles</b>
Remplacement de vannes Traon Ederm	30 000
Parcelle château d'eau (provision)	48 000
Engin de chantier télescopique	40 000
Compteurs de sectorisation	150 000

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement seront financées par :

**1°) les subventions** de l'Agence de l'Eau et du Département pour

- les études : 31 428 € (restes à réaliser 2016)
- les compteurs de sectorisation (120 000 €)

**2°) une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 reporté**

Ce montant sera précisé lors de l'affectation du résultat après le vote du compte administratif 2016 (pour mémoire, un montant de 64 972 € avait été reporté au budget 2016)

**3°) le report de l'excédent d'investissement 2016 et la dotation annuelle aux amortissements** dont les montants seront proches de ceux de l'exercice précédent

Le montant attendu de l'ensemble de ces recettes permettra d'autofinancer intégralement les dépenses d'investissement.

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

### **SECTION D'EXPLOITATION**

Entre 2008 et 2014, les charges d'exploitation avaient progressé en moyenne annuelle de 4,2% et les produits d'exploitation de 0,7% seulement. Sur la période, les dépenses d'équipement s'étaient élevées à 1,2 M€ et un emprunt de 295 K€ a été contracté en 2014. Ce budget ne dispose que de peu de réserves pour autofinancer de futurs travaux. La section d'exploitation de ce budget a été déficitaire en 2014.

Conformément aux préconisations de l'audit, la situation financière de ce budget a été rétablie afin de pouvoir dégager un autofinancement minimal des investissements. Comme pour le budget Eau, le compte administratif 2015 du budget Assainissement avait mis en évidence une amélioration du résultat d'exploitation, excédentaire.

Pour le budget Assainissement également, il conviendra néanmoins de prendre en compte l'évolution récente des dépenses d'exploitation, en particulier compte tenu du recrutement d'un nouvel agent au service des Eaux en septembre 2015. En effet, les charges de personnel de l'année N-1 correspondant aux traitements réellement versés aux agents exerçant dans les services des Eaux sont reversées au budget général de la commune de l'année N, par opération comptable interne. Par conséquent, le montant des charges réelles de personnel de ces services constatées pour l'exercice 2016 sera reversé au budget général de la commune de l'exercice 2017. Ce montant sera sensiblement supérieur en 2016 du fait en particulier du surcoût engendré par le traitement du nouvel agent du service des eaux pour une année entière (4 mois de traitement l'année précédente).

De surcroît, sans autofinancement, les éventuels investissements nécessaires seront financés par un emprunt, pour lequel la section d'exploitation devra assurer le paiement des intérêts.

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2016 est évaluée à 3 000 €. L'objectif est de limiter l'évolution des autres dépenses d'exploitation à + 2,4 %.

Conformément à l'audit financier prospectif, il conviendra d'éviter une dégradation accélérée de l'épargne. Aussi, après examen des comptes administratifs 2016, ainsi que des dépenses prévisionnelles et des autres recettes prévisionnelles de l'exercice 2017, une évolution des tarifs sera examinée si celle-ci s'avère nécessaire.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **Restes à Réaliser**

Les principales dépenses engagées et non achevées en 2016 ou reconduites en 2017 sont les suivantes :

<b>OBJET</b>	<b>Restes à réaliser 2016 Principales dépenses</b>
Etudes réseaux	59 660
Unité de déshydratation des boues station d'épuration (provision)	220 000
Hydro cureuse	30 000
Poste de relevage Vourc'h Vras	102 970

### Dépenses nouvelles

Les principales dépenses nouvelles d'investissement seraient les suivantes, après examen et approbation du budget 2017 :

<b>OBJET</b>	<b>Orientation 2017 Principales dépenses nouvelles</b>
Unité de déshydratation des boues station d'épuration (complément)	770 000
Travaux de réhabilitation réseaux (provision)	100 000
Clôtures station d'épuration	35 000
Raccordements au réseau Eaux usées (provision)	30 000

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement seront financées par :

**1°) les subventions** de l'Agence de l'Eau et du Département pour

- les études sur réseaux: 48 610 € (restes à réaliser 2016)
- l'unité de déshydratation des boues (396 000 €)

**2°) le FCTVA sur les dépenses d'investissement 2016**

Pour mémoire, le montant du FCTVA au budget 2016 était égal à 39 850 €

**3°) le report de l'excédent d'investissement 2016 et la dotation annuelle aux amortissements** dont les montants seront proches de ceux de l'exercice précédent

Le montant attendu de l'ensemble de ces recettes n'étant pas suffisant pour autofinancer les dépenses d'investissement, un emprunt sera nécessaire pour en permettre la réalisation.

## PROGRAMMATION PLURI-ANNUELLE des INVESTISSEMENTS

Les éléments de contexte national dans lesquels s'inscriront les budgets 2017 ont été présentés en préambule.

L'étude financière rétrospective élaborée en 2015 par un cabinet spécialisé a calculé, sur la base d'un état des lieux au 31 décembre 2014, des hypothèses d'évolution des dépenses et recettes en tenant compte notamment des éléments suivants :

- la baisse des dotations de l'Etat et une évolution ralentie des recettes fiscales compte tenu d'une croissance moindre des bases d'imposition
- des dépenses de fonctionnement (hors intérêts d'emprunt) en forte progression en 2015 compte tenu en particulier de l'application des temps d'activités périscolaires sur une année entière et de l'ouverture de la salle culturelle.

Afin d'assurer à la Commune une situation financière stable et d'éviter une dégradation de l'autofinancement, l'audit prospectif (2015/2020) a préconisé à compter de 2016 **une réduction du niveau d'investissement et un ralentissement de l'évolution des charges de fonctionnement.**

Ainsi, selon les différentes simulations présentées :

- le niveau annuel moyen d'investissement subventions déduites serait compris entre 1,7 M € et 2,5 M €
- l'évolution annuelle moyenne des charges de fonctionnement serait limitée à compter de 2017 entre + 1,5 et 2,8 % (pour rappel, la moyenne était de + 5,2 % par an de 2008 à 2014).

**Afin de rétablir les équilibres et de recouvrer une capacité d'autofinancement, la commune a commencé dès 2015 la mise en œuvre des préconisations de l'audit prospectif.**

Malgré les charges de fonctionnement induites par la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires sur une première année complète et par l'ouverture de la salle culturelle, l'exercice 2015 a dégagé un excédent de fonctionnement de 2 684 198 € (budget général). Ceci a été rendu possible grâce notamment à **une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement**, y compris concernant les budgets annexes. La poursuite de cet effort a été prévue par les budgets 2016 : l'examen des comptes administratifs permettra de confirmer cette amélioration.

Le niveau total d'investissement 2015 (compte administratif du budget général) s'est élevé à 4,4 M€, y compris la réalisation des opérations reportées. Du fait en particulier de recettes de fonctionnement 2015 plus importantes que prévu, l'épargne nette disponible pour le financement des investissements, soit 1,6 M€, a été supérieure à celle estimée par l'audit.

**La construction du budget et de la prospective jusqu'en 2020 se fait avec pour objectif de maintenir l'épargne nette aux alentours de 1,2 million d'euros.** La réalisation de cet objectif permet de sécuriser l'exercice budgétaire tout en favorisant l'autofinancement des investissements.

Pour atteindre cet objectif, et conformément à l'audit de 2015, le niveau annuel moyen d'investissement subventions déduites jusqu'en 2020 se situera entre 1,7 et 2,5 millions d'euros.

Une prospective plus détaillée est confrontée à **3 incertitudes majeures** : le projet de restructuration de l'EHPAD, le transfert de compétences à la communauté de communes et l'évolution future des dotations de l'Etat.

### **1°) le projet de restructuration de l'EHPAD**

L'acquisition par la commune des bâtiments de l'E.H.P.A.D. (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) prochainement désaffectés, est envisagée, ce qui y permettrait le repositionnement d'activités communales et associatives. Ce projet est envisagé suite à l'étude de programmation sur les bâtiments communaux, réalisée en 2014. Cette étude avait relevé une optimisation possible du parc immobilier communal. Les nombreux locaux, pour certains d'anciens logements, ne sont pas tous adaptés aux besoins des utilisateurs, et leur mise aux normes, en matière de sécurité et d'accessibilité, ne peut être assurée pour certains, ou présente un coût important.

Le regroupement des activités associatives et de certaines activités communales permettrait de limiter les coûts d'entretien et de gestion du parc immobilier communal, d'améliorer les conditions de fonctionnement des activités, et de créer un pôle d'animation urbaine dynamique, porteur de synergie.

Le conseil municipal a décidé le 4 octobre 2016 de confier à un bureau d'études une mission d'assistance décomposée en deux phases.

La première phase consisterait en une étude de programmation, dont les objets seraient les suivants :

- actualiser la définition des besoins en locaux, des associations et des activités communales
- s'assurer de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération envisagée (études pré-opérationnelles)
- comparer les options possibles dans leurs caractéristiques spatiales, fonctionnelles, techniques et financières
- définir le programme de l'opération (études opérationnelles)
- arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération
- déterminer le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé

Dans l'hypothèse d'une faisabilité du projet et d'une validation du programme proposé, il serait confié au cabinet une seconde phase consistant en une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour assister la commune dans le choix du maître d'œuvre, et assurer le suivi technique et financier des opérations jusqu'à la réception des travaux.

La consultation de bureaux d'études est en cours et une provision de 160 000 € est prévue à ce stade pour une mission complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Suite à la réception des offres des bureaux d'études candidats, le montant du crédit nécessaire pour l'étude sera affiné avant le vote du budget 2017.

Par ailleurs, une première provision de 1 000 000 € sera inscrite dès 2017 en vue du financement de l'acquisition potentielle de l'EHPAD en 2018.



La réalisation de l'étude de programmation permettra au conseil municipal de prendre une décision courant 2017 quant à la faisabilité de ce projet. S'il n'était pas donné suite au projet de restructuration de l'EHPAD, cela impliquera une réorientation des choix budgétaires.

## **2°) le transfert de compétences à la communauté de communes**

Par ailleurs, une grande incertitude pèse sur l'évolution à court et moyen terme des compétences qui seront transférées des communes à la communauté de communes du Pays des Abers.

La loi « Notre » du 7 août 2015 a rendu obligatoire le transfert de certaines compétences depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ainsi, la zone d'activités de Callac à Plabennec, comme d'autres zones d'activités économiques communales, a été transférée, de même que l'aire d'accueil des gens du voyage. Par contre, les modalités financières (transfert de charges) ne sont pas encore définitivement fixées. Conformément à la loi, ces conditions seront déterminées avant fin 2017, 1<sup>ère</sup> année du transfert après évaluation des charges transférées. Cela se traduira par une réduction de l'attribution de compensation versée à la commune par la communauté de communes pour compenser le transfert de la taxe professionnelle, lors du passage à la taxe professionnelle unique en 2001.

Les transferts de compétences communales à la communauté ont pour conséquence, à des échelles variables, des transferts de charges financières de fonctionnement et/ou d'investissement dont les conditions de compensations ne sont pas déterminées avec précision par la loi, et ne peuvent pas être par conséquent anticipées.

A fortiori, d'autres compétences communales, recouvrant des enjeux et des impacts budgétaires plus conséquents seront transférées à une date non encore déterminée à ce jour. Afin d'éviter à la Communauté de communes une forte réduction de 350 000 € par an de sa dotation globale de fonctionnement, il est en effet envisagé que les compétences d'Eau et/ou d'Assainissement lui soient transférées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. A défaut, ces compétences seront obligatoirement transférées au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La communauté de communes a engagé une étude concertée avec les communes afin de préparer, avec l'assistance d'un cabinet, la préparation d'un transfert des compétences Eau et assainissement, éventuellement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Sans attendre la décision du conseil communautaire, la commune a engagé en 2016 des études patrimoniales sur ses équipements d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales. Ces études ont pour objet la réalisation d'audits budgétaires faisant ressortir les possibilités de renouvellement et d'investissements sous la forme de plans pluriannuels d'investissement (2016 – 2020) et leurs incidences sur la tarification. Des schémas directeurs déclineront des améliorations à court, moyen et long terme au travers des programmes d'actions et des investissements chiffrés et hiérarchisés.

## **3°) l'évolution future des dotations de l'Etat**

La future législature issue des prochaines élections présidentielles et législatives fera des choix budgétaires qui influenceront certainement sur les finances communales. En particulier, l'évolution future des dotations de l'Etat est inconnue à ce jour en l'attente d'une réforme éventuelle de la DGF. De plus, le fonds de soutien aux nouveaux rythmes scolaires est susceptible d'évoluer.

Lorsque les décisions seront connues, l'incidence sur le niveau et l'évolution future des dotations de l'Etat qui seront perçues par la commune pourra être calculée. Cela permettra par conséquent d'en préciser l'incidence sur le résultat de la section de fonctionnement et le niveau de l'autofinancement dégagé pour financer les investissements.

Une projection pluriannuelle détaillée des investissements communaux ne serait pas pertinente avant de connaître les conclusions des études de programmation du projet de restructuration de l'EHPAD et des études patrimoniales sur l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales, les choix opérés par la communauté de communes en matière d'évolution de ses compétences, ainsi que les premières décisions fondamentales qui seront très probablement prises lors de la prochaine législature.

Ces incertitudes devraient être levées pour l'essentiel avant la fin de l'exercice budgétaire 2017, ce qui permettra d'élaborer une programmation pluriannuelle des investissements réaliste, pour les exercices suivants du mandat en-cours.

## DETTE

### Structure de la dette :

Taux	Nombre de prêts	En-cours au 31/12/2016
Fixe	7	4 674 042 (*)
Variable	3	1 515 208

(\*) hors avance CAF

### Evolution de l'endettement :

DETTE (tous budgets)	2014	2015	2016	2017 (2)	Evolution 2014/2017 (2)
<b>En-cours de dette</b> au 31/12 (en euros)	7 289 577	6 887 076	6 189 250 (1)	5 576 146 (1)	- 23,5 %
Population totale au 1/1	8589	8621	8620	8560	
<b>Niveau d'endettement (par habitant)</b>	849	799	<b>718</b>	651	<b>- 23,32 %</b>

(1) hors avance CAF      (2) Prévisionnel hors emprunt nouveau

Après une rapide dégradation (303 € par habitant en 2011), l'endettement avait atteint 849 € par habitant en 2014, soit un niveau proche de la moyenne des communes de la même strate démographique.

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté en 2015 et 2016, et compte tenu de l'extinction d'emprunts plus anciens, **le niveau d'endettement a été réduit à 718 € par habitant au 31/12/2016.**

Compte tenu de l'extinction de 2 emprunts en 2017 et sans nouvel emprunt contracté, le niveau d'endettement par habitant au 31/12/2017 est estimé à 651 € par habitant. Cela représentera une réduction de l'endettement par habitant de 23,32 % sur la période 2014/2017 (malgré la diminution de la population totale officielle recensée). Cette amélioration de la situation financière de la commune permettra de retrouver des marges de manœuvre pour le financement de futures opérations d'investissement, en améliorant simultanément le niveau d'épargne.

## EPARGNE

**Les orientations budgétaires ci-dessus permettent d'évaluer l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne brute et d'épargne nette à la fin de l'exercice 2017.**

### Budget général

<b>RECETTES DE GESTION COURANTE</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	CA 2014	CA 2015	BP 2016	<b>2017</b> <b>Evaluation</b> <b>DOB</b>
Impôts et taxes	4 317	4 604	4 569	4 664
Dotations et participations	2 725	2 742	2 536	2 428
Autres produits de gestion courante	1 505	1 592	1 657	1 729
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>8 547</b>	<b>8 938</b>	<b>8 762</b>	<b>8 821</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	CA 2014	CA 2015	BP 2016	<b>2017</b> <b>Evaluation</b> <b>DOB</b>
Charges à caractère général	1 618	1 639	1 718	1 636
Charges de personnel	3 188	3 566	3 728	3 830
Charges de gestion courante	1 126	1 145	1 406	1 316
Total des charges de fonctionnement courant	5 932	6 350	6 852	6 782
Charges financières	257	245	240	200
Charges exceptionnelles		1	8	5
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 220</b>	<b>6 596</b>	<b>7 100</b>	<b>6 987</b>

<b>EPARGNE NETTE</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	CA 2014	CA 2015	<b>2017</b> <b>Evaluation DOB</b>
Produits réels de fonctionnement courant	8 547	8 938	8 821
- Charges réelles de fonctionnement courant	5 932	6 350	6 782
= Excédent brut courant	2 615	2 588	2 039
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	10	12	5
- Charges exceptionnelles	32	1	5
= <b>Epargne de gestion</b>	2 593	2 599	2 039
- Intérêts de la dette	257	244	200
= <b>Epargne brute</b> (capacité d'autofinancement)	2 336	2 355	1 839
- Amortissement du capital de la dette	753	700	635
= <b>Epargne nette</b>	1 583	1 655	<b>1 204</b>

Les orientations budgétaires du budget général pour l'année 2017 permettront de préserver **une épargne nette de 1,2 million d'euros** à la fin de l'exercice.

### **Budget annexe Eau**

<b>EPARGNE NETTE</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	CA 2014	CA 2015	<b>2017</b> <b>Evaluation DOB</b>
Produits réels de fonctionnement courant	590	662	669
- Charges réelles de fonctionnement courant	409	475	534
= Excédent brut courant	181	187	135
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0	2	0
- Charges exceptionnelles	8	6	5
= Epargne de gestion	173	183	130
- Intérêts de la dette	0	0	0
= Epargne brute (capacité d'autofinancement)	173	183	130
- Amortissement du capital de la dette	0	0	0
= <b>Epargne nette</b>	173	183	<b>130</b>

Les orientations budgétaires du budget annexe Eau pour l'année 2017 permettront de préserver **une épargne nette de 130 000 euros** à la fin de l'exercice.

## Budget annexe Assainissement

<b>EPARGNE NETTE</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	CA 2014	CA 2015	<b>2017 Evaluation</b> <b>DOB</b>
Produits réels de fonctionnement courant	394	471	495
- Charges réelles de fonctionnement courant	324	312	377
= Excédent brut courant	70	159	118
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0	0	0
- Charges exceptionnelles	0	0	0
= Epargne de gestion	70	159	118
- Intérêts de la dette	2	8	7
= Epargne brute (capacité d'autofinancement)	68	151	111
- Amortissement du capital de la dette	5	20	20
<b>= Epargne nette</b>	<b>63</b>	<b>131</b>	<b>101</b>

Les orientations budgétaires du budget annexe Assainissement pour l'année 2017 permettront de préserver **une épargne nette de 101 000 euros** à la fin de l'exercice.